

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Lettre encyclique de Notre Très Saint-Père le pape Pie X : Aux archevêques et évêques de France. — IV Société d'une messe. — V Union Saint-Jean. — VI M. l'abbé Joseph Blais. — VII Aux prières. — VIII Le livre de M. André Siegfried : " Le Canada — Les deux races ". — IX Apostolat de la prière. — X Couvent de Saint-Laurent : Profession religieuse. — XI Aux prières. — XII Prière des Quarante-Heures.

### ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 9 septembre

*Messes basses*

Du Saint-Nom de Marie, *double-majeur*, (1ère cl. dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette) ; mém. de S. Pierre Claver, du XIVe dim. et de S. Gorgone M. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim.

*Messe chantée*

*Hors des diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette*

#### Solennité de la NATIVITE

Messe principale, comme le 8, *double de 2e cl.* ; mém. de S. Pierre Claver et du XIVe dim. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. 1o de S. Nicolas, 2o de S. Pierre Claver, 3o du dim.

*Diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette*

#### S. NOM DE MARIE

Fête, *double de 1ère cl.* ; mém. du XIVe dim. seulement ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. de S. Nicolas de Tolentin et du dim.

### SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 16 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fêtes des titulaires de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de Saint-Cyprien.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Sainte-Euphémie (South Caselman).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

J. S.

LETTRE ENCYCLIQUE  
DE  
NOTRE TRES SAINT-PERE LE PAPE PIE X  
Aux archevêques et évêques de France

PIE X PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

OUS venons Nous acquitter aujourd'hui d'une très grave obligation de Notre charge, obligation assumée à votre égard lorsque Nous annonçâmes, après la promulgation de la loi de rupture entre la République française et l'Eglise, que Nous indiquerions, en temps opportun, ce qui Nous paraîtrait devoir être fait pour défendre et conserver la religion dans votre patrie. Nous avons laissé se prolonger jusqu'à ce jour l'attente de vos désirs, en raison, non seulement de l'importance de cette grave question, mais encore et surtout de la charité toute particulière qui Nous lie à vous et à tous vos intérêts, à cause des inoubliables services rendus à l'Eglise par votre nation.

Après avoir condamné, comme c'était Notre devoir, cette loi inique, Nous avons examiné, avec le plus grand soin, si les articles de la dite loi Nous laisseraient au moins quelque moyen d'organiser la vie religieuse en France, de façon à mettre hors d'atteinte les principes sacrés sur lesquels repose la sainte Eglise. A cette fin, il Nous parut bon de prendre également l'avis de l'épiscopat réuni et de fixer, pour votre assemblée générale, les points qui devaient être le principal objet de vos délibérations. Et maintenant, connaissant votre manière de voir, ainsi que celle de plusieurs cardinaux, après avoir mûrement réfléchi et imploré, par les plus ferventes

prières, *le Père des lumières*, Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer, de Notre autorité apostolique, la délibération presque unanime de votre assemblée.

C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles, telles que la loi les impose, Nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées, sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise.

Mettant donc de côté ces associations, que la conscience de Notre devoir Nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'association à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menacent.

A coup sûr, rien ne Nous préoccupe, rien ne Nous tient dans l'angoisse autant que ces éventualités ; et plutôt au ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi Nos fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves ! Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans les dites associations, en pleine sécurité : vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, sans amener la perte de l'Eglise de France.

Il vous reste donc à vous, Vénérables Frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux. Nous ne vous ferons jamais, en chose si importante et si ardue, attendre Notre concours. Absent de corps, Nous serons avec

vous par la pensée, par le cœur, et Nous vous aiderons, en toute occasion, de Nos conseils et de Notre autorité. Ce fardeau que Nous vous imposons, sous l'inspiration de Notre amour pour l'Eglise et pour votre patrie, prenez-le courageusement et confiez tout le reste à la bonté prévoyante de Dieu dont le secours, au moment voulu, Nous en avons la ferme confiance, ne manquera pas à la France.

Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres les récriminations des ennemis de l'Eglise, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise de France ; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à la religion ; que la forme de République en France Nous est odieuse et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses ; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a sans difficulté accordé à d'autres !

Ces récriminations et autres semblables qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons, d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation comme des faussetés ; et il vous incombe à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous les hommes de bien, de les réfuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants.

En ce qui regarde l'accusation spéciale contre l'Eglise d'avoir été, ailleurs qu'en France, plus accommodante dans un cas semblable, vous devez bien expliquer que l'Eglise en a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations, et parce que surtout les divines attributions de la hiérarchie étaient, dans une certaine mesure, sauvegardées. Si un Etat quelconque s'est séparé de l'Eglise en laissant à celle-ci la ressource de la liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a, sans doute et à plus d'un titre, agi injustement ; mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Eglise une situation entièrement intolérable.

Or, il en est tout autrement aujourd'hui en France : là, les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi non de séparation mais d'oppression. Ainsi ils affirmaient leur désir de paix, ils promettaient l'entente, et ils font à la religion du pays une guerre atroce, ils jettent le brandon des discordes les plus violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre les autres, au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.

Sûrement, ils s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. Mais quiconque examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'Encyclique *Vehementer Nos*, saura reconnaître si Nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et déclarons ne pouvoir les franchir, ou si, plutôt, la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.

Ainsi donc, que les hommes catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent pour l'Eglise, selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditionnaire et violente. Ce n'est point par la violence mais par la fermeté qu'ils arriveront, en s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis ; qu'ils comprennent bien, comme Nous l'avons dit et le répétons encore, que leurs efforts seront inutiles s'ils ne s'unissent pas dans une parfaite entente pour la défense de la religion.

• Ils ont maintenant Notre verdict au sujet de cette loi néfaste : ils doivent s'y conformer de plein cœur ; et quels qu'aient été jusqu'à présent, durant la discussion, les avis des

uns ou des autres, que nul ne se permette, Nous les en conjurons tous, de blesser qui que ce soit, sous prétexte que sa manière de voir était la meilleure. Ce que peuvent l'entente des volontés et l'union des forces, qu'ils l'apprennent de leurs adversaires ; et de même que ceux-ci ont pu imposer à la nation le stigmate de cette loi criminelle, ainsi les nôtres, par leur entente, pourront l'effacer et le faire disparaître.

Dans la dure épreuve de la France, si tous ceux qui veulent défendre, de toutes leurs forces, les intérêts suprêmes de la patrie, travaillent comme ils le doivent, unis entre eux, avec leurs évêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité première. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs : aussi chercherons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie, la Vierge Immaculée, le secours de la divine bonté.

Comme gage des dons célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur à vous, Vénérables Frères, et à toute la nation française, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 août, fête de saint Laurent, martyr, de l'an MCMVI, quatrième de Notre pontificat.

PIUS, P. P. X.

### **SOCIÉTÉ D'UNE MESSE**

Archevêché de Montréal, le 26 août 1906.

M. l'abbé Joseph Blais, curé de Saint-Elzéar, décédé hier à l'Hôtel-Dieu, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

---

**UNION SAINT-JEAN**


---

Archevêché de Montréal, 26 août 1906.

M. l'abbé Joseph Blais, curé de Saint-Elzéar, décédé le 25 du courant à l'Hôtel-Dieu de Montréal, était membre de l'UNION SAINT JEAN, *Section d'une Messe.*

G. DAUTH, ch.

*Secrétaire de l'Union Saint-Jean.*

---

**M. L'ABBE JOSEPH BLAIS**


---



l'abbé Joseph Blais était ce que nous pouvons appeler, dans toute l'acception du mot, *un bon prêtre.*

Il meurt jeune, à quarante ans ; mais il a fait son devoir partout où il a passé. Ceux qui l'ont connu, qui ont vécu avec lui, ont rarement rencontré un homme d'une piété plus solide et d'une vertu plus soutenue.

Tel il était dans ces dernières années, tel il a toujours été.

Au collège, on le vit souvent à la chapelle alors que les autres prenaient leur récréation. La crise qui sévit généralement chez les jeunes gens de quinze à dix-sept ans, il ne la connut pas, ou la domina et la dompta à tel point qu'elle n'enleva jamais rien à son caractère toujours ouvert et serein.

Prêtre, il se fit remarquer par son zèle pour le salut des âmes, son ardeur au travail, sa constance. Il s'absentait rarement et toujours pour de graves raisons.

C'est à Laprairie qu'il débuta comme vicaire. Cette paroisse eut la meilleure partie de sa vie sacerdotale. Il y demeura seize ans et toujours dans la position humble et modeste de vicaire. Ses curés s'en vont : l'un pour accepter la position de vicaire-général, l'autre pour prendre un repos mérité. Lui, reste au même poste.

MM. Bourgeault, Larose, Lamarche, sous qui il a travaillé, rendent tous témoignage de son esprit de foi et d'obéissance, de son tact et de ses manières toujours affables.

Aussi nous ne croyons rien exagérer en le présentant aux jeunes prêtres comme un modèle de travail assidu et d'humilité.

Si la vie de curé a son beau côté, il ne le connut guère. A Sainte-Lucie, il ne fit que passer.

Il arrivait à Saint-Elzéar en décembre dernier et comptait y couler des jours heureux. Malheureusement, le travail qu'il s'imposa pour asseoir sur des bases plus solides cette paroisse encore nouvelle, les préoccupations que nécessite une semblable tâche, minèrent sa santé et lui firent contracter les germes de la maladie qui le conduisit au tombeau.

M. Blais était né à Sainte-Geneviève, le 24 janvier 1866. Il fit ses études au collège de Sainte-Thérèse, et fut ordonné prêtre le 25 juillet 1889.

Samedi, le 25 du courant, après trois longs mois de maladie, il mourait à l'Hôtel-Dieu de Montréal, entre les bras de Mgr l'archevêque accouru pour recevoir son dernier soupir. Mgr Racicot lui avait donné l'extrême-onction quelques jours auparavant.

Les funérailles de M. Blais ont eu lieu à Saint-Elzéar, le mardi 28 août.

L. E. C.

---

## AUX PRIERES

---

M. l'abbé Joseph Blais, curé de Saint-Elzéar, décédé à Montréal.

Frère Etienne Saltet, catéchiste majeur, des Clercs de Saint-Viateur, décédé à Toulouse, France.

Sœur Marie-Rose Brosseau, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

## LE LIVRE DE M. ANDRÉ SIEGFRIED

### “ LE CANADA — LES DEUX RACES ”

**C**N nous a demandé de parler de ce nouveau livre, à certains égards très bien fait et à d'autres si injuste, qu'un écrivain français, M. André Siegfried, « huguenot de naissance et libre-penseur de profession », vient de publier sur notre pays.

\* \*

M. Siegfried divise son ouvrage en quatre parties :

1o Il étudie le problème psychologique des races canadiennes, en considérant ses principaux facteurs : l'Eglise, l'école et les sentiments nationaux ;

2o Il s'occupe de la vie politique, de l'organisation des partis, le libéral et le conservateur, de leurs programmes ;

3o Il signale l'équilibre des races et des civilisations ;

4o Il parle des relations extérieures de notre pays et il conclue par un regard sur l'avenir.

\* \*

« Ce n'est pas un livre banal, tant s'en faut, écrit M. Chapais, dans sa chronique de la *Revue Canadienne* (août 1906). C'est une œuvre remarquable, sous beaucoup de rapports. L'auteur a bien étudié son sujet, en a considéré tous les aspects, se l'est rendu étonnamment familier, a su tirer un merveilleux parti des documents nombreux et excellents qu'il a étudiés. Il a saisi la complexité du problème canadien ; il a compris mieux qu'un grand nombre d'auteurs étrangers la vraie nature de notre situation politique et de nos sentiments nationaux. Tel de ses chapitres est un chef-d'œuvre d'exposition. Nous ne saurions trop louer dans cet ouvrage la précision et la clarté des analyses, la justesse des formules, la sûreté des informations..... »

« Cependant, écrit plus loin M. Chapais, ce livre solide, nourri, relativement consciencieux, écrit dans une langue correcte et ferme, n'est pas un bon livre. Il est faux et injuste en beaucoup d'endroits, parce que l'auteur est animé de l'esprit sectaire qui fait vaciller son jugement et dévier son regard. Malgré son souci manifeste d'impartialité, il ne peut y atteindre, et son hostilité envers l'Eglise, envers l'esprit catholique, lui fait commettre des illogismes, des inconséquences, des iniquités d'appréciation, qui imprime à son œuvre une tache indélébile et en déprécient lamentablement la valeur. *Singulier phénomène : quand il s'agit de la question de fait, M. Siegfried est presque toujours exact et véridique ; mais du moment qu'il se trouve en présence des idées, des doctrines et des croyances, il choppe lourdement et ne se relève que pour récidiver l'instant d'après* ».

Les dernières lignes surtout, celles que nous avons soulignées, sont le jugement le plus précis et le plus juste qu'un fils de notre race portera jamais sur l'œuvre de l'auteur du livre « Le Canada — Les deux races ». M. Siegfried sait écrire, il est renseigné et voit clair dans la trame des faits ; mais il ne comprend rien aux aspirations surnaturelles de l'Eglise, il méconnaît ses intentions et ne sait la juger qu'en sectaire.

Et pourtant combien de faits dans notre histoire attestent l'action bienfaisante de l'Eglise catholique ? M. Siegfried l'admet. Seulement il a décidé d'avance que l'Eglise est un *foyer d'erreurs, d'arbitraire et de tyrannie*. « Par quel miracle, alors, lui demande M. Chapais, une doctrine religieuse pourrait-elle faire un peuple moral, sérieux, fort, vertueux, plein de sève et de vitalité, et pourrait-elle être en même temps un *foyer d'erreurs, d'arbitraire et de tyrannie* ? »

\* \* \*

Un autre chroniqueur, qui dit son fait à M. Siegfried, c'est Raphaël Gervais, de la *Nouvelle-France*. Il lui reconnaît en somme assez peu de mérite, si ce n'est « qu'il a l'esprit clair et

méthodique et qu'il écrit sans charabia ». Il insiste principalement sur le côté malheureux et injuste de l'ouvrage, et signale avec vigueur les erreurs de l'auteur surtout dans sa première partie, où il traite de l'Eglise et de l'école.

« Je ne crois pas, écrit Raphaël Gervais, que M. Siegfried soit ce qu'on peut appeler un penseur, au moins son livre ne m'en donne point l'idée. C'est un esprit clair, net et positif, qui s'assimile facilement et rend avec une limpidité parfaite tout ce qu'il s'est assimilé. Ce n'est ni une source, ni un fleuve, c'est une éponge : il n'en sort que ce qu'elle a reçu ».

« Somme toute, le problème des deux races est bien posé, plus nettement qu'il ne l'a jamais été. Mais il est plus facile de poser le problème que d'en dégager sûrement l'inconnu ».

Voici quelques-unes des erreurs que l'écrivain de la *Nouvelle-France* relève avec une vigoureuse maîtrise.

Le régime de la province de Québec sur la question de religion, n'est pas celui de l'oppression ; mais il n'est pas non plus celui de la religion d'Etat. L'Eglise romaine n'est pas seule à jouir de certains privilèges, comme le laisse entendre M. Siegfried.

L'Eglise romaine perçoit de ses fidèles une redevance qui est exigible devant les tribunaux ; mais l'Eglise anglicane « a été une fois pour toute dotée par la Couronne aux frais du pays », ce dont ne parle pas l'auteur de « Le Canada — Les deux races ».

M. Siegfried dit que dans la province de Québec, l'évêque, assisté du conseil de fabrique, peut frapper les contribuables d'une taxe spéciale. Or, tel n'est point le cas. La taxe spéciale — la répartition — ce sont les contribuables francs-tenanciers qui la votent et la perçoivent.

Du reste, et M. Siegfried se garde de le faire ressortir, en échange de la reconnaissance de quelques droits qui lui sont naturels, l'Eglise catholique romaine s'est chargée (dans notre pays) à peu près gratuitement du service des pauvres, des

infirmes, des malades et de toutes les œuvres d'assistance temporelle et spirituelle. « On trouvera, sans doute, souligné ironiquement Raphaël Gervais, que c'est un grand privilège que l'Etat ne la force pas encore de payer des taxes formidables pour avoir le droit de le décharger de tous ces services publics de charité qui coûtent des millions aux pays laïcs ».

Et de même, pour la question des registres civils confiés au clergé, pour celle des inhumations, pour celle des difficultés entre séculiers et réguliers au sein de l'Eglise, pour celle du prétendu commerce de certaines communautés, et pour d'autres questions encore, le distingué collaborateur de la Revue québécoise détruit victorieusement plus d'une assertion de l'écrivain libre-penseur.

\* \* \*

Il est encore une autre affirmation de M. Siegfried qui est grosse d'importance en nos temps de discussions autour du problème scolaire, et qui a été, celle-là, finement combattu par M. l'abbé Camille Roy, du Séminaire de Québec, dans un article de la *Vérité* (14 juillet 1906).

« Au reste, écrit M. Roy, notre système d'enseignement classique est le produit de longues et sages expériences. La France qui nous l'a donné en a soigneusement conservé le type, parmi les formes si compliquées d'enseigneuent secondaire dont elle s'est payé le luxe il y a quelques années. Et c'est pourquoi nous n'avons pas bien compris le reproche que nous adressait récemment un sociologue français dont le livre a beaucoup de succès auprès d'un grand nombre de lecteurs canadiens. M. André Siegfried a trouvé que nous avons ici un respect exagéré pour les langues mortes. Si par là cet écrivain, qui est doublé d'un observateur sagace, veut entendre que nous avons ici trop de collèges classiques et pas assez d'écoles d'enseignement secondaire, industriel ou commercial, nous sommes bien près d'être d'accord avec lui ; si, au contraire, il déclare par là que nous consacrons trop de temps dans nos

collèges et petits séminaires à l'enseignement du grec et du latin, nous pourrions lui répondre facilement que le programme de nos études classiques est calqué sur le programme des études classiques françaises, sur celles-là qui préexistaient à la réforme de 1900, et que l'on a maintenues dans l'un des cycles de l'organisation nouvelle. Même, un grand nombre de nos collèges ayant double cours, commercial et classique, l'on fait dans ces maisons moins de langues mortes qu'on en faisait en France avant 1900, et que l'on en fait encore dans le cycle actuel qui continue l'enseignement traditionnel français ».

\* \*

Peut-être n'avons-nous pas assez montré par les citations qui précèdent le mérite réel du livre de M. Siegfried.

Pourquoi aussi faut-il qu'une plume si alerte et un esprit si clairvoyant soient la plume et l'esprit d'un écrivain dépourvu du sens religieux ?

Le vigoureux polémiste qu'est M. Chapais termine sa substantielle et très digne appréciation par un argument *ad hominem* que nos cousins de France feraient bien de méditer, avant d'écrire sur le Canada !

« M. Siegfried semble nous plaindre parce que nous ne sommes pas assez libres, assez affranchis de l'influence maternelle de l'Eglise. Libres, nul ne l'est plus que nous. Notre adhésion à la discipline, aux enseignements de l'Eglise, est volontaire et réfléchie. Personne ici n'est contraint, et l'émancipation est plutôt à la mode. Ah ! M. Siegfried a bien mauvaise grâce de venir nous parler de liberté. Que ne pleure-t-il plutôt sur son pays où la liberté n'est qu'un vain mot, une décevante formule ; où l'ostracisme, la spoliation, l'arbitraire, la tyrannie la plus odieuse sont devenues l'essence même de la domination jacobine. Ici nous avons la paix, l'union, les plus larges franchises politiques et religieuses ; là-bas, vous avez la haine sociale, la division des esprits et des âmes, l'épanouissement monstrueux de l'anti-patriotisme, et presque la

guerre civile. Ne pleurez pas sur nous, M. Siegfried, mais plutôt sur vous-même, sur cette France de nos aïeux qui nous est restée si chère, malgré tout, et que vos doctrines sont en train de pousser aux abîmes ».

\* \* \*

Enfin, Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, a cru devoir relever l'erreur fondamentale du livre de M. Siegfried.

S'adressant aux fidèles d'Upton, réunis pour célébrer le cinquantenaire de la fondation de leur paroisse, Sa Grandeur leur disait :

« Chacun de vos curés est venu ici à son heure et a fructueusement accompli sa tâche. Tous vous ont été bienfaisants. Tous ont contribué à vous affermir dans les voies de la vertu et de la justice. C'est par là qu'ils ont concouru à votre prospérité... car « la justice élève les peuples... »

« Notre pays, continuait le distingué prélat, ne fait pas exception à la règle formulée dans cette maxime divine. Et un écrivain qui n'est pas de nos amis, vient de reconnaître en un livre d'ailleurs perfide ou tout au moins entaché d'esprit sectaire, que grâce à l'influence de l'Eglise, les Canadiens-français sont « sérieux, moraux, travailleurs, et que leurs vertus familiales font l'admiration de tous » ; il confesse que l'Eglise catholique fut pour les Canadiens « non seulement le représentant de leur foi mais encore le défenseur attitré de leur race ».

« Faut-il conclure de là, comme le fait cet auteur à l'encontre de toute logique, que les conceptions de l'Eglise sont démodées, ou que l'Eglise, dans son culte pour les formes du passé, s'oppose au libre essor du peuple canadien-français ? Non ; tout ce creux vocabulaire maçonnique ne dit rien à des esprits honnêtes. Nous concluons, nous, qu'il faut être reconnaissant envers l'Eglise, qu'il faut l'aimer, qu'il faut s'attacher à elle, puisqu'elle possède le moyen de produire de si belles vertus et d'accomplir de si fortes choses ».

et  
N.  
H.  
Lo  
Ca  
De  
Ali

---

## APOSTOLAT DE LA PRIERE

### INTENTION GENERALE

Pour le mois de septembre 1906, approuvée et  
bénie par Pie X

---

### Le repos dominical

#### PRIERE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que le dimanche soit religieusement observé.

*Résolution apostolique* : Fuir certains amusements que les pasteurs de nos âmes jugent nuisibles à la sanctification du dimanche.

---

## GOUVENT DE SAINT-LAURENT

### Profession religieuse



MERcredi, le 15 août, Mgr Z. Racicot, évêque de Pogle, présidait une cérémonie de profession religieuse à la maison mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs.

Onze novices ont prononcé leurs vœux temporaires :

Sœur Marie de Saint-Dominique, Cordélia Girouard, de Nashua ; Sœur Marie de Loyola, Edmée Lalande, de Saint-Hermas ; Sœur Marie de Sainte-Adéla, Annie McDonell, de Lochiel, Ont. ; Sœur Marie de Saint-Pierre Claver, Lucia Caron, de Montréal ; Sœur Marie de Sainte-Aglaré, Clara Desjardins, de New Bedford ; Sœur Marie du Saint-Esprit, Alice Bélanger, de Manchester ; Sœur Marie de la Croix,

Agnes Gahan, de Montréal ; Sœur Marie de Saint-Théotiste, Sophie Yergeau, de Suncook ; Sœur Marie de Saint-Hospice, Victoria Bossé, de Sainte-Hélène de Kamourasda ; Sœur Marie de Saint-Colombkille, Catherine Kelly, de Osgoode, Ont. ; Sœur Marie de Saint-Herménégilde, Georgiana Cusson, de Saint-Fustache.

Quinze sœurs professes ont émis les vœux perpétuels :

Sœur Marie de Saint-Laurent-Justinien, Sœur Marie de Sainte-Georgina, Sœur Marie de Saint-Florent, Sœur Marie de Saint-Hermas, Sœur Marie de Sainte-Marguerite de Cortone, Sœur Marie de Saint-Willebrod, Sœur Marie du Précieux-Sang, Sœur Marie de Sainte-Marcelline, Sœur Marie de Sainte-Lucille, Sœur Marie de Saint-Milbred, Sœur Marie de Sainte-Victorine, Sœur Marie de Sainte-Célestine, Sœur Marie des Chérubins, Sœur Marie de Saint-Octavien, Sœur Marie de Saint-Mathias.

L'allocution de circonstance a été donnée par le Rév. Père H. Lalande, S. J. Plusieurs prêtres et beaucoup de parents et d'amis prenaient part à la cérémonie.

## AUX PRIERES

Sœur Marie de Saint-Jérôme, née Ann Murphy, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Marie de Saint-Armand, née Geneviève Péloquin, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Nashua, E-U.

Sœur Anne de Marie, née Frances-Xavier Wrinkli, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Californie.

### Prières des Quarante-Heures

VENDREDI,	7	SEPTEMBRE	—	Saint-Blaise.
DIMANCHE,	9	"	—	Saint-Hippolite.
MARDI	11	"	—	Saint-Philippe-de-Laprairie.